

CMD/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	24.01.2024	D1153	7.10	
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT				

D É C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO PROJET SUPER LECTEUR, SUPER LECTRICE DON DE SACS
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 4,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	24 JANVIER 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	24 JANVIER 2024

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386, du 7 octobre 2021, puis par délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, par délibération n° 2023-930 du 28 juin 2023, et enfin par délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, le président de Flers Agglo a par délégation du conseil communautaire la possibilité de fixer les tarifs dérogatoires pratiqués par – notamment- le réseau des médiathèques de Flers Agglo.

Parmi les limites indiquées, il est noté la « possibilité d'offrir 1 sac pour toute participation à un jeu concours, à un événement culturel ou à une action de médiation (Contrat Territoire Lecture, actions hors les murs, ...) organisés par les médiathèques ».

Dans le cadre de l'opération « Super lecteur, Super lectrice » menée sur l'année 2023-2024 par les médiathèques de Flers Agglo auprès de 16 classes du territoire, il est proposé de d'offrir 34 sacs à des élèves participants au dispositif. Tous les élèves participants reçoivent également un livre afin d'encourager leur pratique débutante de la lecture et de clôturer le cycle réalisé avec eux par les enseignants, les agents des médiathèques et les familles. Les dépenses liées à ce dispositif sont en partie soutenues par le Contrat Territoire Lecture conclu entre la DRAC Normandie et Flers Agglo.

Le Président :

DÉCIDE d'offrir 34 sacs aux conditions exposées ci-dessus.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240124-D1153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2024

Publication : 24/01/2024